

ARRETE

portant rectification d'une erreur matérielle contenue dans le schéma régional de santé du projet régional de santé modifié publié le 15 janvier 2025 au recueil des actes administratif

La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Bretagne

Vu le Code de la santé publique, notamment ses articles L. 1434-1 à L. 1434-3, R. 1434-1 et suivants ;

Vu le décret du 1^{er} février 2023 portant nomination de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé de Bretagne à Elise NOGUERA ;

Vu la délégation de signature donnée à M. LAHOUCINE dans le cadre de ses fonctions de Directeur général adjoint par Mme NOGUERA ;

Vu l'arrêté de la directrice générale de l'ARS Bretagne du 14 janvier 2025 portant révision du schéma régional de santé du projet régional de santé 2023-2028 de la région Bretagne ;

Considérant que le tableau « radiothérapie externe, curiethérapie » du Schéma régional de santé du Projet régional de santé (partie 2 traitement du cancer) n'a pas été reporté dans la version révisée publiée ;

Considérant la nécessité de rectifier cette erreur matérielle ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Le schéma régional de santé publié le 15 janvier 2025 est modifié comme suit :

le tableau « radiothérapie externe, curiethérapie » est ajouté à la page 271 du schéma régional de santé ;

Article 2 : Les autres dispositions de l'arrêté demeurent inchangées.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou, à l'égard des tiers, de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Article 4 : La directrice de la stratégie régionale en santé de l'Agence Régionale de Santé de Bretagne est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Bretagne.

Fait à Rennes, le 17/01/2025

Pour la Directrice générale de l'Agence régionale
de santé Bretagne,
Le Directeur général adjoint



Malik LAHOUCINE